

Séance du 26 octobre 2021

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 09 septembre 2021, se sont réunis en Mairie, le 26 octobre 2021 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM. Battaglia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Fournil Florence, Gaudefroix Eric, Germain Fabrice, Lesaint Stéphany, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie, Seintourens Lydia

Absents excusés : MM.Mme Deux Oswald, Dorpe Sandrine, Dupuis-Rabion Robert(pouvoir M.Blanc)

Mr Blazy est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

FDAEC

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental de la Gironde, réuni en assemblée plénière pour le Budget Primitif 2021 a voté les montants du FDAEC attribués à chaque canton girondin.

La réunion de répartition a permis d'envisager l'attribution à la commune de Cabara d'une somme de 7 400 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de financer les opérations suivantes :

- Remplacement éclairage public : 2 000.60 € TTC
- Pose cases columbarium et cavurnes : 3 100 € TTC
- Réparation église : 6 655 € TTC
- Mise aux normes électriques cloches église : 2 248.22 € TTC
- Achat matériel vidéo : 1 641.97 € TTC

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : Autofinancement : 8 245.79 €

Végétalisation RD18

Suite au refus de subventionnement du projet initial jugé inadapté par le conseil départemental, le CAUE a été saisi afin de déposer une nouvelle demande affinée en 2022. Monsieur Girardeau, entrepreneur sera reçu en Mairie pour proposer un nouveau devis.

Immeuble Moulinier

Une proposition d'achat a été présentée à Monsieur le Maire pour l'immeuble dit « Moulinier », garage situé rue de l'église.

Les conseillers estiment ce bien nécessaire au service technique de la commune pour entreposer le matériel.

A l'unanimité des membres présents et représentés, la vente est refusée.

Convention mission complémentaire retraite du CDG

Le maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à 120 € (cent vingt euros).

Avenant à la convention d'adhésion au PETR pour le droit des sols

Au premier janvier 2022, les communes auront l'obligation d'être en capacité de proposer le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée.

Le Service ADS du Pôle Territorial du Grand Libournais, qui instruit pour la commune a mis en place un guichet unique urbanisme, ce qui nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ainsi que les conditions générales d'utilisation relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.

Contrat adjoint administratif

Le contrat à durée déterminée de la secrétaire de Mairie, ne pouvant pas excéder 6 années arrive à son terme au 30 novembre 2021.

Le Conseil Municipal décide de renouveler celui-ci en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} décembre 2021

Questions diverses

Les demandes de subventions pour la réfection et l'accessibilité des abords de l'église et de la mairie ont été accordées pour les montants respectifs de 7 435 € et 9 600 €.

Le repas des anciens aura lieu le premier week-end de février, sous réserve des conditions sanitaires. Habituellement organisé le dimanche, la prochaine réunion permettra de définir les modalités.

Une demande de stationnement d'un food truck sur la commune est acceptée, sous la condition que cela soit possible le mardi soir. Il sera installé en alternance, 2 soirs par mois, sur la cale et sur le parking du cimetière.

La prochaine commission pour le local jeunes est fixée le lundi 15 novembre 2021 à 18h

Le date du prochain conseil municipal est fixée le mardi 30 novembre 2021 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 heures.